



Le Traité transatlantique de libre-échange : piège ou opportunité pour l'économie européenne, à vous de juger...

Ce projet de partenariat commercial entre l'Union européenne et les Etats-Unis n'est en fait pas nouveau. Il est l'héritier de l'Accord Multilatéral d'Investissement, tué dans l'oeuf en 1998, après les protestations des partisans de l'exception culturelle et des mouvements de défense de l'environnement. Ce traité ne devrait pas aboutir avant 2017 tant les négociations sont complexes. Elles se déroulent tous les trois mois en cycles de cinq jours appelés "Round". Le 9ème Round a eu lieu à New York du 20 au 24 avril. La Commissaire chargée du dossier est la suédoise Cecilia Malmström. Les Etats Membres ne participent pas aux négociations car il s'agit d'une compétence exclusive de l'UE. En fin de course, le traité sera ratifié par le Conseil des ministres et par le Parlement européen.

Il faut voir dans ce traité des raisons géopolitiques, liées à la place de l'UE dans le monde, face à la Chine et à la Russie. L'UE doit se poser en leader et avoir des règles communes avec les Etats-Unis constituerait un signal fort pour le reste du monde. Il faut aussi y voir des raisons économique liées à la nécessaire relance de la croissance et de l'emploi. Comment ? En éliminant les droits de douane, en accordant un droit de préférence aux entreprises américaines dans les marchés publics, en allégeant les procédures en termes de réglementation.

Les détracteurs du TTIP y voient de nouveaux privilèges pour les grandes multinationales au détriment des Petites et Moyennes Entreprises et craignent une révision à la baisse des normes européennes (sanitaires, sociales, environnementales), considérées de l'autre côté de l'Atlantique non pas comme des protections pour les consommateurs mais comme des barrières au commerce et aux investissements.